



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 22 JUIN 2022

DCM20220622/017

**ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE BH 169 SITUE
CHEMIN MILLE ROCHES A SAINT-ANDRE ET
APPARTENANT A L'ONF**

<p>Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 16 juin 2022.</p> <p>Que la convocation a été faite le 16 juin 2022.</p> <p>Le nombre de membres en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>35</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>5</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>5</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>40</td></tr></table>	Présents :	35	Représentés :	5	Absents :	5	Total des votes :	40	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> MM. RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile</p> <p><u>ETAIENT REPRESENTES :</u> MM. PEQUIN Jean-Marc, GOURAMA Jean-Pierre, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, PRAUD Elodie</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> MM. DIJOUX Sabrina, LARIVIERE Marie, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	35								
Représentés :	5								
Absents :	5								
Total des votes :	40								

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALABLEMENT DELIBERER

DCM20220622/017 - ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE BH 169 SITUE CHEMIN MILLE ROCHES A SAINT-ANDRE ET APPARTENANT A L'ONF.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 211-1 et suivants ; R 211- 1 et suivants ; L213-1 et suivants ; L300-1 ; R213-1 et suivants ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 février 2019, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint André ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 juillet 2020 donnant au Maire délégation d'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme ;
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 23 février 2022 souscrite par Maître Claude WELMANT - notaire, concernant la vente de la parcelle cadastrée BH 169 bâtie et libre de toute occupation, sise 82, chemin Mille Roches 97440 Saint André appartenant à l'Office Nationale des Forêts, d'une superficie totale de 1 000 m²; pour un prix de 220 000€,
- Vu l'avis de la Direction Régionale des finances publiques – services des domaines en date du 21 mars 2022;

I) CONTEXTE

La Commune a reçu le 23 février 2022 une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente d'un terrain cadastré BH 169, de 1 000 m², situé au 82 chemin Mille Roches à Saint André – 97440 Saint André, d'une superficie totale de 1 000 m², appartenant à l'Office Nationale des Forêts, pour un prix de 220 000€.

Considérant que la commune poursuit sa politique de structuration urbaine du quartier de Mille Roches et qu'elle ne dispose pas de réserves foncières disponibles et réellement mobilisables pour des opérations d'aménagements structurantes sur ce secteur, la Commune se doit de faire l'acquisition de ladite parcelle permettant la réalisation des projets d'aménagement prévus sur ce quartier.

II) CARACTERISTIQUES DU BIEN

Section	Numéro	Adresse du bien	emprise à acquérir	Prix du domaine
BH	169	82 chemin Mille Roches	1 000 m²	253 000€ (soit 253,5€/m ²)

- Zonage au P.L.U. approuvé : zone UB
- Situation au PPR(s) : Zone de prescription B3
- Servitudes publiques ou conventionnelles : pas de servitude conventionnelle identifiée
- Propriétaire : ONF

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20220630-DCM20220622-017-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

- Nature du bien : Présence d'une maison d'habitation en dur sous tôles (130 m²) et d'un garage indépendant (42 m²)
- Etat d'occupation : libre de toute occupation et location à la date de signature de l'acte.

III) CESSION

Faisant suite à l'avis du domaine, les parties ont convenu d'un prix de vente de 220 000€ (soit 200€/m²).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Approuve l'acquisition par voie de préemption du bien situé 82 chemin Mille Roches - 97440 Saint André, d'une superficie totale de 1 000 m², appartenant à l'Office Nationale des Forêts, pour un prix de 220 000€ ;

Article 2 :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la cession et notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents ;

Article 3 :

- Autorise le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 29 JUN 2022
Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN